



Charleville-Mézières, le 16.07.2013

**Michel NORMAND,**  
**Vice-président du SDIAC.**  
Chargé des documents d'urbanisme.

Objet : PLU

Commune dans le SCoT.

Le Vice-président,  
A  
Monsieur le Maire de Nouzonville

Monsieur le Maire, Cher Collègue,

Nous avons bien reçu le dossier «PLU» de votre commune le 16 mai 2013, réalisé par le Bureau d'Etudes DELALOI de Charleville-Mézières.

Le SDIAC a participé régulièrement aux réunions de travail en collaboration avec les personnes et services associés.

Toutes les pièces administratives, les comptes-rendus etc... ont été transmis au SDIAC.  
L'élaboration de ce PLU s'est déroulée en parfaite concertation.  
Le SDIAC a eu connaissance des difficultés rencontrées et des solutions ont été apportées (cf. demande de dérogation : délibération N°C0130227B du comité syndical du 27.02.2013).  
Le plan « Zonage » devra être modifié en conséquence.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur le PLU de votre commune.

En vous souhaitant bonne réception,  
Je vous prie de croire, Cher Collègue, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.



Michel NORMAND,  
Vice-président du SDIAC.

Toute correspondance doit être adressée au Président